



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 11 août 2023

Dispositif exceptionnel de soutien à l'agriculture biologique

Depuis plusieurs mois, les filières agricoles en agriculture biologique font face à de grandes difficultés à la fois conjoncturelles avec les conséquences de la guerre en Ukraine, mais aussi structurelles, du fait d'un recul de la consommation des produits issus de l'agriculture biologique.

En avril dernier, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a mobilisé un fonds d'urgence de 10 millions d'euros au niveau national. Dans le Finistère, avec le concours financier du Conseil Régional de Bretagne, ce premier dispositif a permis de soutenir l'ensemble des exploitations spécialisées en agriculture biologique comportant en leur sein un nouvel installé en agriculture.

Le 10 août 2023, un nouveau dispositif de soutien exceptionnel a été mis en place. Cette mesure dotée de 60 millions d'euros par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire sera accessible aux exploitants spécialisés en agriculture biologique y compris en conversion et viendra compenser les pertes économiques résultant de la crise conjoncturelle. En fonction du nombre de demandes au niveau national, un stabilisateur pourra être utilisé pour respecter les limites budgétaires.

Les demandes d'aide se feront par voie dématérialisée sur le site de France Agri Mer <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise> du 16/08/2023 et jusqu'au 20/09/2023 14h00.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 20 / 02 90 77 20 21
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr